

Programme de législature 2007-2012

Canton de Vaud - canton de demain

Le programme de législature

Cadre institutionnel et finalité

L'article 119 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 prévoit ce qui suit:

- 1 Dans les quatre mois qui suivent son entrée en fonction, le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un programme de législature définissant ses objectifs et les moyens pour les atteindre, ainsi que son calendrier.
- 2 Tous les membres du Conseil d'Etat sont liés par le contenu de ce programme.
- 3 Le Conseil d'Etat peut amender ce programme en cours de législature; il présente les modifications au Grand Conseil, qui en prend acte.
- 4 Au début de chaque année, le Conseil d'Etat rapporte au Grand Conseil sur l'état de réalisation du programme de législature.

En application de cette disposition, le législateur a précisé que le Conseil d'Etat devait adopter le programme de législature et la planification financière liée à celui-ci, puis les présenter au Grand Conseil (article 24a de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat). Conformément à l'article 104 alinéa 1^{er}, ce dernier en prend acte dans les deux mois qui suivent cette présentation.

Le programme de législature constitue ainsi, conformément au vœu du constituant et du législateur, un instrument de conduite politique et un cadre de référence établi par le gouvernement pour guider son action et celle de l'adminis-

tration durant une période de cinq ans. Son adoption, comme son adaptation en cours de route, sont soumises aux formes prévues par la loi. En intégrant une planification financière elle-même évolutive année après année, il fait le lien entre les intentions du gouvernement et les moyens qu'il estime nécessaires pour les réaliser. Il reste subordonné à l'ordre juridique de notre pays, soit aux institutions et aux règles du droit supérieur (droit international, droit fédéral) comme à celles du droit cantonal. Si le programme de législature fournit aux autorités les indications prévisionnelles qui leur permettent d'anticiper et de planifier leurs projets, leurs investissements et leurs dépenses, il ne se substitue pas pour autant à la procédure annuelle du budget.

Comme le prévoit la constitution, le programme de législature peut être révisé en cours d'exercice. Les circonstances peuvent en effet amener le gouvernement à prévoir des mesures non planifiées, par exemple pour mener un projet novateur et important qui s'est développé d'une manière rapide et inattendue, ou parce qu'une évolution soudaine de la situation économique affecte notablement les paramètres de la planification financière.

Le programme de législature 2007-2012 est le premier à voir le jour sous l'ère de la nouvelle constitution que les Vaudoises et les Vaudois ont adoptée en 2002; il est le deuxième de l'histoire du canton, après le programme de législature 2003-2007.

Programme de législature 2007-2012

Image de couverture:

photomontage tiré d'une réflexion menée dans le cadre de l'étude d'un secteur (Hautes Ecoles - Tir fédéral - Maladière) du Schéma directeur de l'Ouest lausannois.

Graphisme et mise en page: BIC

Impression: CADEV



SOMMAIRE

INTRODUCTION

Avant-propos du Conseil d'Etat	3
--------------------------------	---

OPPORTUNITÉS ET DÉFIS POUR LE CANTON

Le canton de Vaud en 2007	4
Opportunités et défis pour les années à venir	5
Lignes directrices de l'action gouvernementale pour 2007-2012	6

L'AGENDA 21 CANTONAL

L'engagement de l'Etat de Vaud pour le développement durable	8
--	---

MESURES DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Le financement des mesures du programme de législature	10
Liste des mesures du programme de législature	11

PLANIFICATION FINANCIÈRE

Le contexte	20
La construction de la planification financière 2009-2012	23
Résultats de la planification financière	24

ANNEXES

Le financement des mesures du programme de législature	25
Les investissements liés au programme de législature	26



Le gouvernement vaudois: Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, François Marthaler, chef du DINF, Jean-Claude Mermoud, chef du DEC, Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC, Pascal Broulis, chef du DFIRE et président, Jacqueline de Quattro, cheffe du DSE, Pierre-Yves Maillard, chef du DSAS, Philippe Leuba, chef du DINT.

Avant-propos

Il existe un contraste entre ce programme de législature et le précédent.

Certes, de la législature 2002-2007 à celle qui commence, les équilibres et les priorités politiques ont peu changé. Par bonheur, les circonstances et les préoccupations oui.

En 2002, il fallait solder le passé: s'attaquer à la dette publique et avant tout éradiquer le déficit structurel. Si le premier programme contenait déjà des projets destinés à améliorer les prestations à la population, voire à en créer de nouvelles, il était davantage tourné vers la réorganisation de l'appareil interne de l'État. En 2007, les objectifs ont été atteints et les accents ont pu s'inverser: le futur importe davantage que le passé; le service au public passe avant la réforme de la structure administrative.

Le souci de maintenir des finances saines n'est pas oublié, mais ne constitue plus la préoccupation principale du gouvernement. Il s'agit maintenant de consolider l'avenir du Canton à court, moyen et long terme. La grande majorité des mesures proposées dans des domaines divers de l'activité étatique vise à cette fin.

Par ses propositions, le Conseil d'État s'efforce d'assurer les grands équilibres qui sont garants de notre prospérité. Il s'agit de veiller à la qualité de la formation, au rayonnement intellectuel et culturel de notre canton et de répondre au défi du vieillissement de la population. Il s'agit de maintenir nos atouts économiques, de renforcer la cohésion sociale et la politique en faveur des familles, ainsi que de maintenir un bon niveau de sécurité. Il s'agit aussi de participer dans la mesure de nos moyens à la sauvegarde de l'environnement.

Le Conseil d'État propose un programme de législature qui se met ainsi au diapason des principales attentes de la population du canton.

Tout comme la mise en œuvre du premier programme a renforcé le Canton, la réalisation de ce programme-ci lui permettra d'aborder le futur dans de meilleures conditions.

Pour le Conseil d'Etat: Pascal Broulis, président

Le canton de Vaud en 2007

Le canton de Vaud en 2007, c'est d'abord un constat général, celui d'un canton en pleine reprise, après des années empreintes de doutes et de difficultés récurrentes. C'est ensuite le constat d'une réalité réjouissante: son économie connaît une croissance qui se reflète dans la plupart des indicateurs conjoncturels reconnus; ainsi, le taux de chômage régresse à mesure que le revenu cantonal et le produit intérieur augmentent. Dans la société, d'autres signes positifs font écho à la bonne santé des entreprises et attestent que le canton est en passe de surmonter la crise de confiance qui l'a caractérisé dans un passé récent. A titre d'exemple, plusieurs hautes écoles se distinguent par l'excellence de leur enseignement et de leurs projets à un niveau international. Des régions du canton amoindries par la transformation de leur tissu industriel et par les séquelles de récessions successives connaissent un nouveau dynamisme. Des infrastructures prometteuses voient le jour.

La situation financière des collectivités publiques s'est améliorée globalement et dans une mesure appréciable; c'est le cas pour l'Etat de Vaud. Aujourd'hui, chacun réalise l'importance qu'il convenait de donner à l'assainissement des finances publiques, qui fut l'un des thèmes dominants de la précédente législature. Les efforts consentis, qui se traduisent notamment par une diminution du niveau de la dette¹, ont permis au canton de retrouver sa crédibilité hors de ses frontières et d'exercer à nouveau une influence digne de sa taille sur la scène intercantonale et fédérale.

En examinant de plus près le visage de notre canton en 2007, d'autres constats s'imposent encore et méritent certainement la plus grande attention de la population vaudoise et de ses autorités. Aujourd'hui, le canton vit toujours plus en dehors de ses frontières. Dans maints domaines, la collaboration se fait à une autre échelle, intercantonale, nationale, internationale: la tendance est nette, elle touche d'ailleurs le secteur public autant que le privé. Le dynamisme de nombreuses entreprises et institutions vaudoises leur permet de rayonner hors de nos terres. Très naturellement, des facteurs extérieurs déploient leurs effets sur le canton: à cet égard, la troisième partie de ce document, consacrée à la planification financière 2009-2012, expose dans son introduction les perspectives économiques et conjoncturelles sur le plan mondial et suisse.

Globalement, le canton connaît une situation prospère; sa population active a enregistré en 2006 sa plus forte hausse depuis quinze ans. Tous ne profitent cependant pas de cette situation; le nombre des personnes bénéficiant du revenu d'insertion (RI) reste élevé: pour elles, le besoin de mesures

d'insertion professionnelle et sociale – au-delà d'une aide matérielle – est réel.

La démographie du canton évolue à un taux supérieur à la moyenne nationale. C'est l'une des manifestations de sa croissance, le signe qu'il est attractif. Les effets s'en font sentir en termes de besoins de prestations et d'équipements. La demande de logements est particulièrement vive, par exemple. En examinant l'évolution pour chaque tranche d'âge, on constate que la part des personnes âgées gagne en importance; de l'autre côté de la statistique, la petite enfance progresse elle aussi: ainsi, le canton voit croître année après année son exposition aux charges dites sociodémographiques (coûts globaux dans les secteurs de la santé, du social et de la formation). Or, ces charges sociodémographiques, les plus dynamiques parmi celles que les pouvoirs publics assument, sont celles que tendanciellement la Confédération entend reporter sur les cantons, comme on peut le voir à la lumière de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) ou de certains chantiers législatifs en cours ou en projet, par exemple dans le domaine du financement des hôpitaux.

En 2007, le canton présente en outre bien des facettes qu'éclaire une comparaison avec la situation telle qu'elle se présentait au début de la législature précédente voire au tournant du siècle dernier. Ainsi, de l'avis du Conseil d'Etat, la population vaudoise dans sa grande majorité perçoit aujourd'hui pleinement le caractère à la fois local, national et international de notre canton: par la diversité des provenances nationales de ses habitants, par le fort développement, tous secteurs confondus, d'activités centrées sur les échanges avec l'extérieur ou aussi par l'ouverture témoignée à l'occasion de votations dont les relations avec l'étranger constituent l'enjeu, il s'agit d'un fait maintenant incontesté et généralement bien ancré dans la conscience cantonale.

La population vaudoise fait aussi davantage cas que par le passé des risques liés à la nature et à l'environnement, à la faveur des évolutions récentes du climat et de dommages subis ici ou ailleurs. Il s'ensuit une sensibilité accrue à la nécessité de considérer le développement dans la durée et au respect des générations futures.

Enfin, le Conseil d'Etat constate qu'aujourd'hui les autorités tiennent avec maîtrise leur rôle dans la conduite stratégique de l'Etat. Ainsi, tout en mettant fin à un certain nombre de tensions et en œuvrant au redressement des finances, elles ont entrepris à un rythme soutenu les réformes voulues par la nouvelle constitution et posé de nombreux jalons pour les politiques à venir.

¹ La dette a atteint 8.649 milliards de francs en lors de la précédente législature pour redescendre à 4.512 milliards en 2007



Le métro m2 à Lausanne

Opportunités et défis pour les années à venir

Le principal enjeu pour le moyen et le long terme sera de permettre au canton de poursuivre son essor d'aujourd'hui, dans la durée. Comme il l'a dit, le Conseil d'Etat se montre positif à cet égard car pour relever les défis à venir il convient de mettre en évidence les opportunités existantes.

Les opportunités

– *Une confiance et un élan retrouvés.* Comme le Conseil d'Etat l'a exposé ci-dessus, le canton de Vaud s'est ressaisi après des années difficiles. Globalement, il se distingue par son dynamisme. Ses atouts sont enviables, à l'image de ses hautes écoles qui – c'est un fait exceptionnel – offrent une gamme complète de possibilités dans les études et la recherche universitaires, à l'image de son économie diversifiée et innovante, ou encore de sa culture vivante et riche. Le Conseil d'Etat y voit le signe d'une capacité réelle dans ce canton à saisir les opportunités qui s'offrent, à se projeter dans l'avenir et à investir dans des projets judicieux. Fort de ce constat, c'est avec confiance qu'il aborde la législature 2007-2012.

– *Entreprises vaudoises: diversité et goût de l'innovation.* Déjà évoquées, ces caractéristiques sont un gage de croissance. Cette croissance peut être décrite comme qualitative, en ce sens qu'aucun secteur n'en est a priori exclu – en particulier le secteur des services comme celui d'une industrie de pointe en devenir ont un potentiel réel avec de bonnes chances de se montrer tout à fait compétitifs – et que cette croissance devrait s'inscrire harmonieusement dans la perspective du développement durable.

– *Un état d'esprit empreint d'ouverture.* La constance manifestée par la population vaudoise chaque fois que la question de l'ouverture du pays sur l'extérieur est en jeu constitue un atout pour l'avenir car cet état d'esprit réceptif fonde l'image de marque du canton, si importante pour son rayonnement.

– *Capacité d'anticipation et d'action des autorités.* Les autorités politiques ont la volonté et la capacité d'adapter le service public et les infrastructures aux besoins à moyen et long terme; de nombreux projets, réalisés, en cours ou à l'état d'études préliminaires l'attestent. Dans cette perspective, on peut affirmer qu'elles sont en mesure de saisir les oppor-

tunités qui sont profitables au canton, de choisir, concevoir et mettre en œuvre les investissements nécessaires à son développement.

Ces opportunités permettent d'aborder dans de bonnes conditions les défis à venir. Quels sont-ils ?

Les défis

- L'évolution démographique, puisque la population devrait croître de près de 100'000 habitants d'ici 2020, que ce soit par les flux migratoires ou l'accroissement naturel de la population, ces facteurs variant selon les districts; l'ouest de l'arc lémanique présente le plus fort potentiel d'augmentation. Face à un phénomène attestant le dynamisme cantonal, il s'agira pour les autorités, d'anticiper les effets de cette évolution, notamment dans les secteurs de la santé, du social, de la formation, des transports et d'autres infrastructures.
- L'exposition du tissu économique aux évolutions et aux aléas de l'économie mondiale, vu son fort degré d'intégration. Cette intégration est avant tout, et particulièrement en période de bonne conjoncture, un avantage stratégique; mais il faut se préparer aux retournements de situation. Pour les autorités, il s'agira de rester en permanence attentives aux besoins des entreprises pour pouvoir leur apporter un appui efficace.
- La préparation à une probabilité plus élevée d'événements et de risques dommageables pour le canton, que ceux-ci relèvent des domaines climatiques, environnementaux, économiques, politiques ou plus généralement d'une vie en société qui continuera de se complexifier. Pour les autorités, il s'agira d'accroître à la fois leur capacité d'anticiper les problèmes et leur réactivité sur le court terme (notamment par des procédures de décisions souples, rapides, dictées par l'efficacité et la recherche de solutions économiques).
- La combinaison des facteurs précités est de nature à rendre plus difficile le maintien d'une bonne cohésion sociale au sein du canton. Les autorités doivent se montrer particulièrement vigilantes sur ce point. Certes, le canton possède des atouts indiscutables pour aborder la décennie à venir; il peut espérer se développer harmonieusement. Toute médaille a cependant son revers: cet essor ne profitera pas forcément à tous les groupes qui composent la société. L'un des enjeux consistera à préserver l'accès de chacun à la formation (en particulier à la formation postobligatoire et continue) et au monde du travail. L'harmonie et l'intégration des différentes communautés ne sont par ailleurs jamais acquises. Enfin, les valeurs, normes et comportements que façonne le monde actuel sont aussi porteurs de problèmes: ils favorisent par exemple l'individualisme, la conflictualisation des rapports et une violence diffuse, dont les jeunes sont souvent les victimes et les acteurs; ils entraînent pour certains un vrai risque de marginalisation.

Lignes directrices de pour 2007-2012

Face à ces défis et compte tenu de ces opportunités, le gouvernement vaudois entend agir au mieux pour servir les intérêts de la communauté vaudoise. Les lignes directrices qu'il s'est données à cet effet visent à favoriser le rayonnement du canton en préservant sa cohésion et dans l'optique d'un développement durable, ce qui suppose:

- *Consolider les atouts du canton pour sa croissance future;*
- *Apporter des réponses aux problèmes sociaux et sociodémographiques;*
- *Poursuivre la réforme du secteur public.*

Il dispose d'une marge de manœuvre réelle pour concrétiser ces lignes directrices par une série de mesures décrites dans la 3^e partie de ce document (*voir p. 10*). Il relève en passant que, indépendamment des aléas conjoncturels, un autre élément peut réduire dans une certaine mesure cette marge de manœuvre, à savoir de possibles reports de tâches et de charges financières non planifiables qui pourraient incomber au canton à la suite de décisions prises par la Confédération ou au niveau intercantonal.

Les lignes directrices

Consolider les atouts du canton pour sa croissance future

- Donner au secteur de la formation les moyens de son développement; prévoir ou réaliser les équipements pour ce secteur.
- Favoriser le transfert du savoir vers les projets d'entreprises.
- Promouvoir activement à l'extérieur les ressources et le potentiel de l'économie vaudoise.
- Garantir la sécurité de la population et des entreprises.
- Selon les orientations définies dans le Plan directeur cantonal: coordonner et stimuler le développement territorial, prévoir, réaliser ou soutenir les infrastructures nécessaires (notamment: transports et logement), activer les projets d'agglomération.
- Agir en tant que régulateur mais aussi investisseur au titre de la politique énergétique et environnementale, prévoir ou réaliser les équipements nécessaires, en particulier pour parer aux risques et dangers naturels.
- Mettre en valeur l'offre culturelle, composante du rayonnement cantonal.

l'action gouvernementale

- Prévoir ou réaliser les équipements pour le secteur de la santé et l'adapter au vieillissement de la population.
- Contribuer à une mutation réussie des secteurs agricole et viticole.
- Assurer le développement du canton dans le domaine du sport et de l'accueil des fédérations sportives.
- Favoriser le développement durable au travers de l'Agenda 21 du canton de Vaud.

Apporter des réponses aux problèmes sociaux et sociodémographiques

- Prévenir la marginalisation des personnes en agissant en amont dans leur parcours, notamment au niveau de la formation.
- Adapter le revenu d'insertion (RI), stimuler l'intégration au monde du travail ainsi qu'à la formation post-obligatoire et continue.
- Contribuer à enrayer la violence, spécialement celle qui affecte les jeunes.
- Prévoir et organiser l'offre des soins qu'appelle la dynamique démographique.
- Prévoir et organiser l'offre en prestations de formation qu'appelle la dynamique démographique.
- Favoriser l'harmonie et l'intégration des diverses communautés qui forment la société vaudoise.

Poursuivre la réforme du secteur public

- Mettre en œuvre, consolider les réformes issues de la nouvelle constitution.
- Conserver la maîtrise financière et permettre au canton d'être concurrentiel en comparaison intercantonale.
- Valoriser la fonction publique (modernisation de la classification des fonctions et du système de rémunération, formation des collaboratrices et collaborateurs, gestion des ressources humaines, mise en œuvre du Plan pour l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'administration).
- Favoriser une bonne coopération entre les trois pouvoirs.
- Concrétiser dans le secteur public les principes du développement durable au travers de l'Agenda 21 du canton de Vaud.
- Favoriser l'écoute des autorités, la disponibilité de l'administration vis-à-vis de la population, simplifier le fonction-

nement de l'administration pour elle-même comme pour la population.

- Réformer l'état régalien (réforme policière, réforme de la justice).
- Revivifier les communes en leur permettant de réaliser leur mission dans les meilleures conditions, compte tenu de leur taille ainsi que de leur aptitude et leur volonté de réaliser individuellement ou collectivement les tâches attribuées par la constitution et la loi, avec à la clé le cas échéant de nouvelles compétences.
- Favoriser la bonne collaboration avec les partenaires de l'Etat (communes, fonction publique, acteurs socio-économiques).
- Décloisonner les activités et les projets au sein de l'administration.

Telle est, dans les grandes lignes, la manière dont le gouvernement entend agir ces prochaines années. Il le fera avec confiance au vu des opportunités et des atouts bien réels sur lesquels le canton peut s'appuyer; il le fera au service d'une communauté vaudoise qui se projette dans un *canton de demain*. Cet engagement peut se résumer ainsi:

Le gouvernement vaudois s'engage pour

- **L'avenir des jeunes du canton, la solidarité entre les générations, la cohésion sociale,**
- **Un canton attractif et concurrentiel, le renouveau des infrastructures, l'emploi,**
- **La justice, la sécurité, un fonctionnement dynamique des autorités.**

L'Agenda 21 cantonal

L'engagement de l'Etat de Vaud pour le développement durable



Une référence: le centre d'entretien autoroutier de Bursins est autonome en énergie. Cette réalisation a reçu le Prix solaire Suisse 2007

Dans la foulée des engagements pris par la communauté internationale à Rio de Janeiro en 1992, puis de la démarche lancée en Suisse sous l'égide de la Confédération, le gouvernement vaudois mène une réflexion continue sur le thème du développement durable. A son initiative ou en réponse à des interventions parlementaires, un grand nombre de politiques et d'actions sont d'ores et déjà conduites dans le sens du développement durable, par exemple dans les domaines des marchés publics, du développement économique, de la politique forestière ou en matière de concours d'architecture.

En 2006, le Conseil d'Etat a pris acte de 90 indicateurs qui sont pour le canton autant de jalons posés en regard des trois pôles du développement durable: l'efficacité économique, la responsabilité environnementale et la solidarité sociale. Dans la foulée, une démarche participative associant l'administration et les milieux extérieurs à celle-ci a été conduite au cours du premier semestre de l'année 2007 pour identifier les éléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal.

Les objectifs prioritaires du Conseil d'Etat

Dans le cadre du programme de législature 2007-2012, le Conseil d'Etat a choisi de mettre en évidence quatre objectifs prioritaires. Ces objectifs sont illustrés par des indicateurs. Pour chaque indicateur, le Conseil d'Etat a en outre fixé des *valeurs cibles* à atteindre à moyen et long terme. Enfin, il s'est assuré que des actions concrètes pour atteindre les objectifs fixés figurent d'ores et déjà dans son programme de législature, en gage de sa détermination à agir dès maintenant. Il s'agit notamment de mieux coordonner et rendre plus visibles les actions existantes, améliorer ou réorienter certaines prestations ou encore lancer des nouveaux projets dans les domaines prioritaires.

Les leviers de la mise en œuvre du développement durable

L'Etat cantonal dispose essentiellement de deux leviers face aux défis du développement durable. Le premier est celui des politiques publiques dont il a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes. Il vise à mettre en place un cadre légal et réglementaire ainsi qu'une organisation des prestations qui soient favorables au développement durable.

Le second levier est celui de l'exemplarité vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les régions territoriales, les milieux économiques, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les individus. L'Etat ne saurait en effet atteindre seul des objectifs significatifs sans une volonté de tous.

Au sein de l'administration cantonale, la mise en œuvre des politiques publiques et actions permettant d'atteindre les objectifs prioritaires relève de l'initiative et de la responsabilité des départements et services. Ils utilisent pour cela les ressources de leurs budgets ordinaires ou les moyens spécifiques alloués par la planification financière liée au programme de législature. La coordination de la démarche « Agenda 21 » est confiée à l'Unité de développement durable qui agit comme centre de compétences, de ressources et d'appui. Régulièrement informé par le Département des infrastructures ou sa délégation au développement durable, le Conseil d'Etat supervise cette démarche.

Objectif n° 1

Marge de manœuvre pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Des finances saines donnent aux autorités une marge de manœuvre dans l'accomplissement des tâches publiques. Un des principes du développement durable est que la génération présente ne vive pas aux dépens des générations futures. L'Etat de Vaud a franchi un grand pas dans cette direction: depuis deux ans, les comptes sont excédentaires et la dette décroît.

Indicateur n° 1.1: Poids de la dette

Engagements nets* du Canton et des communes rapportés au revenu cantonal

	2004	2012	2020	2050
	29 %	24 %	23 %	23 %

* Engagements nets (EN) = E - AF

Engagements (E) = engagements courants + dettes à court terme + dettes à moyen et long terme + engagements envers des entités particulières + provisions + passifs transitoires

Actifs financiers (AF) = disponibilités + avoirs + placements + actifs transitoires

Objectif n° 2

Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

L'enjeu est de réduire les émissions de CO₂, principal gaz à effet de serre. De manière générale, il s'agit de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la « société à 2000 watts » en agissant particulièrement sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables.

Indicateur n° 2.1: Émissions de CO₂

Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles pétroliers et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.

	2004	2012	2020	2050
	3.5	3.1	2.5	1.5

Indicateur n° 2.2: Énergies renouvelables

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

	2004	2012	2020	2050
	6.12 %	7.5 %	10 %	20 %

Indicateur n° 2.3: Répartition modale du transport de personnes

Part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues

	2005	2012	2020	2050
	75 %	70 %	65 %	50 %



Vision d'avenir pour le futur éco-quartier de Malley

Objectif n° 3

Utilisation et préservation efficaces de l'environnement et des ressources naturelles

Il s'agit de veiller à la préservation, la valorisation et l'utilisation efficace des ressources naturelles, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, du sol, des forêts, des paysages ou encore de la biodiversité. Les politiques publiques et la fiscalité directe et indirecte doivent converger et produire des effets positifs sur le plan environnemental, globalement sans aggravation de la pression fiscale.

Indicateur n° 3.1: Prélèvements fiscaux liés à l'environnement

Prélèvements du Canton et des communes liés à l'environnement, rapportés au revenu cantonal

	2004	2012	2020	2050
	1.09 %	1.5 %	2 %	3 %

Objectif n° 4

Intégration des jeunes dans la société et le monde du travail

Le Conseil d'Etat se soucie particulièrement des perspectives d'avenir pour les jeunes. L'accès à un bon niveau de formation professionnelle ou aux études facilite leur intégration au monde du travail et contribue au développement de la société et de l'économie.

Indicateur n° 4.1: Jeunes concernés par les mesures de transition et d'insertion*

	2007	2012	2020	2050
	1355	800	300	150

* Ces chiffres recensent les jeunes sortis de la scolarité obligatoire qui ne sont pas en formation initiale (apprentissage), au gymnase, dans une école de culture générale et de commerce ou en formation privée. Ils ne recensent pas les jeunes en formation élémentaire et pratique, en préapprentissage et les répétants.

Les mesures du programme de législature

Dans la première partie de ce document, le Conseil d'Etat présente sa vision du canton pour les années à venir; il y expose son intention de favoriser le rayonnement du canton en préservant sa cohésion et dans l'optique d'un développement durable. A cet effet, il prévoit de consolider les atouts du canton pour lui assurer sa croissance future, d'apporter un certain nombre de réponses aux problèmes sociaux et sociodémographiques et de poursuivre la réforme du secteur public. Ces intentions devront se concrétiser dans le cadre de l'activité ordinaire de l'Etat mais aussi au travers de mesures spécifiquement mises en évidence dans ce programme et dont la liste figure dans la présente partie du document.

Le financement

Dans sa planification financière (*pp. 20 et suivantes*), le Conseil d'Etat explique en détail les paramètres retenus pour la prévision des charges et des revenus. Il réserve bien entendu les dispositions impératives de la constitution cantonale et de la loi sur les finances, en particulier les articles 163 à 165 Cst-VD concernant la gestion financière, la procédure budgétaire et l'assainissement financier. Dans le cadre de la planification financière 2009-2012, le Conseil d'Etat prévoit de financer les mesures du programme de législature de la manière suivante:

- par les dotations prévues pour chaque année dans la planification financière 2009-2012 afin de couvrir l'évolution des charges,
- par une dotation financière spécifique prévue pour chaque année dans la planification financière 2009-2012 en vue du financement des mesures du programme de législature,
- ainsi que par une allocation générale pour des tâches et actions liées aux effets de l'évolution démographique (ces montants correspondent à l'impact prévisible sur le compte de fonctionnement).

(en millions de francs)

Année:	Dotations financières spécifiques pour les mesures du programme de législature	Allocation générale pour les tâches et actions liées aux effets démographiques	Total
2009	188	12	200
2010	252	20	272
2011	259	30	289
2012	298	45	343

Attaché à l'équilibre durable du budget de fonctionnement, le Conseil d'Etat entend se donner la plus grande marge de manœuvre pour financer les mesures du programme de législature qui portent sur des tâches ou des projets nouveaux et nécessaires. Dans cette perspective, si les ressources du ménage courant de l'Etat ne suffisent pas à assurer le financement de ces mesures, il se réserve la possibilité d'allouer des moyens dégagés par les simplifications apportées aux tâches administratives et par le déploiement de la cyberadministration. La possible mise en œuvre de ce mécanisme pourrait augmenter, de manière progressive d'ailleurs, le financement total disponible pour les mesures du programme de législature: la progression envisagée dans la planification financière porte sur 10 millions de francs en 2009, 35 millions en 2010, puis 70 millions en 2011 et 2012.

28 mesures réparties en sept thèmes

Les mesures présentées succinctement aux pages 12 à 18 ont été regroupées par grands domaines d'activité (thématiques). Comme indiqué, elles reflètent en termes concrets l'action prioritaire que le Conseil d'Etat entend mener durant cette législature pour relever les défis qui attendent le canton ces prochaines années. Certaines de ces mesures relèvent de la seule volonté des autorités vaudoises. D'autres sont le fruit de projets initiés ou de décisions prises à l'échelon fédéral ou intercantonal; elles figurent ici parce qu'elles sont significatives et concourent aux objectifs retenus par le Conseil d'Etat ou participent d'intentions concordantes.

La plupart de ces mesures appelleront une forte collaboration interdépartementale. C'est pourquoi le Conseil d'Etat les a réparties non pas par département, mais selon sept thématiques:

- Politique familiale et cohésion sociale (*pp. 12-13*)
- Formation et culture (*p. 14*)
- Infrastructures, mobilité, environnement et développement durable (*p. 15*)
- Institutions, justice, sécurité, administration (*pp. 16-17*)
- Economie, emploi, fiscalité (*pp. 18-19*)
- Santé (*p. 19*)
- Démographie (*p. 19*)

Quelques mesures phares

Le gouvernement vaudois s'engage pour l'avenir des jeunes du canton, la solidarité entre les générations, la cohésion sociale

Insérer les jeunes par la formation professionnelle

Moderniser et agrandir le réseau des établissements médico-sociaux – développer des solutions alternatives à l'hébergement en EMS

Le gouvernement vaudois s'engage pour un canton attractif et concurrentiel, le renouveau des infrastructures, l'emploi

Mettre en œuvre le Plan directeur cantonal, en particulier développer les infrastructures de transport et les projets d'agglomération

Mettre en œuvre les réformes de la fiscalité des entreprises et des familles (nouveau système

d'imposition)

Le gouvernement vaudois s'engage pour la justice, la sécurité, un fonctionnement dynamique des autorités

Réformer la justice et la chaîne pénale d'une part, la police d'autre part

Liste des mesures du programme de législature

Politique familiale et cohésion sociale



N°	Intitulé de la mesure	Actions en lien avec la mesure
1	Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'accueil de jour - Favoriser la conciliation entre la vie familiale et l'activité professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants • Aménager la journée continue de l'écolier
2	Moderniser et agrandir le réseau des Etablissements médico-sociaux – développer des solutions alternatives à l'hébergement en EMS	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en œuvre du programme d'investissement et de modernisation des EMS (PIMEMS) • Développer les soins à domicile, l'accueil temporaire, les courts séjours, les logements protégés
3	Achever la concrétisation du principe « un enfant, une allocation » inscrit dans la constitution vaudoise	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un système d'allocations familiales pour les indépendants et les parents sans activité lucrative
4	Revoir le système des prestations sociales en amont du revenu d'insertion (RI) et leur articulation avec ce dernier	<ul style="list-style-type: none"> • Combattre l'effet de seuil à la sortie du RI pour les bénéficiaires « working poor » du RI • Inciter les bénéficiaires à recouvrer une autonomie financière en réintégrant le marché du travail • Adopter un revenu déterminant unifié (RDU) pour le calcul de l'ensemble des prestations sociales cantonales et mettre en place des guichets sociaux unifiés • Etudier une extension aux familles du système des prestations complémentaires et développer des régimes d'assurance permettant d'éviter le recours au RI • Développer les logements d'urgence et de transition

N°	Intitulé de la mesure	Actions en lien avec la mesure
5	Insérer les jeunes par la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Par la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, promouvoir la création de places d'apprentissage et une procédure de validation des acquis • Optimiser la mission des institutions de transition, d'insertion et d'orientation • Améliorer l'intégration des jeunes par la détection précoce des problèmes • Développer la formation professionnelle pour les jeunes adultes bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) • Renforcer les mesures d'orientation scolaire et professionnelle <p><i>Les besoins seront anticipés, d'une part par un effort soutenu de l'orientation professionnelle en fin de scolarité obligatoire et, d'autre part, par des mesures visant le maintien en formation dans les écoles professionnelles et les gymnases des jeunes en décrochage scolaire, social ou psychologique. Le cas échéant, la réponse à ces besoins se traduit par un accompagnement des jeunes (18-25 ans) pendant leur recherche de solutions de formation et durant la formation elle-même (« case management » programme de formation professionnelle pour les jeunes adultes bénéficiaires du Revenu d'insertion -FORJAD).</i></p>
6	Prévenir et lutter contre la violence, en particulier celle qui touche les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la prévention précoce, le soutien et l'intégration des jeunes en difficulté, la lutte contre la précarisation des familles • Encourager et coordonner les actions de prévention • Permettre, lorsque des infractions sont commises, une application rapide des mesures et des sanctions • Lutter contre les représentations de la violence et de la pornographie dans tous ses moyens de diffusion <p><i>La montée générale de la violence de même que l'augmentation du sentiment d'insécurité qui lui est liée sont des problèmes à prendre au sérieux. La violence qui affecte les jeunes est un sujet de préoccupation. Si statistiquement la délinquance des mineurs est encore très limitée, sa nature se diversifie et évolue vers plus de violence; l'âge de commission de délits graves s'abaisse. Fait important: les jeunes sont eux-mêmes souvent les victimes de cette violence.</i></p>
7	A la suite de la nouvelle répartition des tâches CH/cantons (RPT) et de la collaboration intercantonale qui lui est liée, élaborer une politique de prise en charge et d'intégration des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le maintien à domicile et le traitement ambulatoire, dans le cadre de la reprise par le Canton des compétences de la Confédération • Favoriser l'intégration des élèves porteurs de handicap dans la scolarité ordinaire, en application de l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée

Formation et culture



N°	Intitulé de la mesure	Actions en lien avec la mesure
8	Assurer le développement stratégique des Hautes écoles conjointement avec l'Hôpital universitaire	<p>Les actions en lien avec la mesure dans le domaine universitaire (y compris l'IDHEAP) et hospitalo-universitaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les infrastructures et projets stratégiques • Créer l'Ecole de biologie et de médecine <p>Les actions en lien avec la mesure dans le domaine des hautes écoles spécialisées (HES):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des filières d'étude mastères dans les HES • Mettre en œuvre la loi sur la Haute école pédagogique
9	Harmoniser le système scolaire vaudois avec ceux des autres cantons dans le nouvel Espace suisse de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre obligatoire l'école enfantine dès l'âge de quatre ans • Primariser le cycle de transition • Introduire l'enseignement de l'anglais au cycle primaire • Harmoniser les horaires et aménager la journée continue de l'écolier • Introduire le plan d'études romand
10	Réaliser le nouveau Musée cantonal les Beaux-Arts	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir le crédit d'étude puis le crédit d'ouvrage pour la réalisation du projet conformément à la décision du Conseil d'Etat du 23 mai 2007

Infrastructures, mobilité, environnement et développement durable



N°	Intitulé de la mesure	Actions en lien avec la mesure
11	Développer les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur les ressources renouvelables notamment dans les domaines de la géothermie, du solaire, des énergies éoliennes, de force hydraulique et biomasse • Appliquer aux bâtiments de l'Etat des normes exemplaires en matière énergétique (« Fil rouge » pour une construction durable) <p><i>Le fonds pour l'énergie permet de financer les mesures relatives aux ressources renouvelables.</i></p>
12	Mettre en œuvre le Plan directeur cantonal, en particulier développer les infrastructures de transport et les projets d'agglomération	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la stratégie cantonale de développement des transports publics « Vers une mobilité durable: les transports vaudois à l'horizon 2020 » (en particulier RER vaudois, 3e voie CFF Lausanne-Genève, ligne du Pied du Jura, trains régionaux) • Consolider et mettre en œuvre les projets d'agglomération • Elaborer et mettre en œuvre un plan stratégique des routes et des mobilités douces
13	Prévenir et gérer les risques et les dangers naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une politique de gestion des risques et des dangers garantissant une meilleure maîtrise des événements • Réaliser la carte des dangers naturels

Institutions, justice, sécurité, administration



N°	Intitulé de la mesure	Actions en lien avec la mesure
14	Adapter la mise en œuvre de la politique d'immigration aux nouvelles lois sur l'asile et sur les étrangers et poursuivre l'intégration de la population résidante étrangère	<ul style="list-style-type: none"> • Réformer la politique d'accueil des requérants déboutés pour l'adapter aux nouvelles législations entrant en vigueur au 01.01.2008 • Promouvoir la réinsertion professionnelle des personnes étrangères admises à titre provisoire (livret F) afin de favoriser leur autonomie financière • Appliquer avec responsabilité, détermination et humanité les nouvelles dispositions fédérales relatives aux migrants
15	Réformer la justice et la chaîne pénale d'une part, la police d'autre part	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et réaliser les réformes de la justice découlant du droit fédéral et de la nouvelle constitution cantonale (réforme des procédures administrative, civile et pénale, et réforme de la protection de l'adulte) • En matière de droit public, garantir au justiciable l'accès à un juge contre toute décision rendue par les autorités administratives, réformer le statut du Tribunal des assurances • En matière de procédure pénale, unifier l'organisation des autorités de poursuite pénale, constituer un Tribunal des mesures de contrainte et adapter l'administration judiciaire • En matière de droit civil, se mettre en accord avec la procédure civile unifiée à l'échelle suisse • Réaliser les projets pénitentiaires nécessaires • Revoir l'organisation générale du système policier vaudois (polices cantonale et communales) <p><i>Les moyens planifiés sont répartis de la manière suivante: justice et chaîne pénale, 1 million de francs en 2009, 25 en 2010, 28 en 2011, 35 en 2012; réforme de la police, 2 millions de francs sur toute la période.</i></p> <p><i>Les projets pénitentiaires prévus sont destinés à corriger les effets de la surpopulation carcérale, réunir sur un même site les régimes de semi-détention et de travail externe, transformer un quartier cellulaire de la prison de la Croisée aux fins d'y accueillir des détenus mineurs, réaliser un établissement concordataire de détention pour mineurs, agrandir le pénitencier de la Plaine de l'Orbe et y optimiser l'unité de soins psychiatriques, créer une unité carcérale sécurisée sur le site de Cery pour la détention de délinquants souffrant de troubles mentaux et favoriser la réinsertion sociale des personnes condamnées.</i></p>

N°	Intitulé de la mesure	Actions en lien avec la mesure
16	Revivifier les communes	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'une réflexion menée avec les représentants des communes, renforcer la capacité de celles-ci à assumer de manière autonome leurs tâches, seules ou collectivement • Favoriser, lorsque les communes ont la faculté de conduire une politique publique de façon autonome ou en association, l'exercice réel des compétences communales qui sont les leurs • Encourager les fusions et les associations de communes dans le cas où ces dernières ne disposeraient pas d'une taille critique • Mener une réflexion sur les tâches que les communes sont mieux à même d'exécuter que l'Etat • Instituer durablement une plate-forme de réflexion et de mise en œuvre entre les associations faitières et le Conseil d'Etat
17	Achever la mise en œuvre de la nouvelle constitution	<p><i>Liste non exhaustive</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les législations du domaine de la gestion financière, en particulier par un suivi dynamique des participations de l'Etat – en vue de réduire la dette de l'Etat – et un examen méthodique des subventions publiques; renforcer le système de contrôle interne (SCI) • Mettre en œuvre la Cour des comptes • Achever le découpage territorial de l'administration • Mettre en œuvre la législation sur la médiation administrative • Veiller au bon fonctionnement des pouvoirs • Promouvoir l'évaluation des politiques publiques
18	Revaloriser le site historique des autorités politiques cantonales	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir la reconstruction de la salle du Grand Conseil sur le site « Perregaux » à Lausanne
19	Simplifier les tâches administratives et développer la cyberadministration	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'effort de rationalisation et de simplification des pratiques et formalités administratives • Mettre en œuvre une stratégie des systèmes d'information axée sur cette simplification, pour le bénéfice de l'utilisateur comme du service public • Développer la cyberadministration en s'appuyant sur les standards ouverts et les logiciels libres
20	Valoriser la fonction publique	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la formation continue des collaborateurs-trices, la gestion des ressources humaines, les parcours professionnels et carrières à l'interne, la prévention des maladies et accidents au travail; mettre en œuvre le Plan pour l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'administration • Moderniser la classification des fonctions et le système de rémunération <p><i>Les moyens nécessaires à l'introduction du nouveau système de rémunération sont prévus dès le budget 2008 (20 millions de francs).</i></p>

Economie, emploi fiscalité



N°	Intitulé de la mesure	Actions en lien avec la mesure
21	Concevoir et mettre en œuvre un projet dynamique pour l'avenir de l'agriculture vaudoise	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la qualité et la diversité des produits vaudois • Favoriser la relève par une formation de base et une formation continue de qualité et des mesures sociales facilitant la remise des exploitations • Faciliter la diversification des revenus des exploitations agricoles et viticoles par un assouplissement des réglementations concernées • Préserver la diversité de ce secteur économique sur l'ensemble du territoire • Soutenir les mesures structurelles nécessaires au travers d'instruments de crédit agricole performants (par exemple: autonomie énergétique des exploitations, adaptation des outils de production, reconversion des surfaces bâties) <p><i>Une nouvelle loi cantonale sur l'agriculture doit permettre la concrétisation de cette mesure, en utilisant toute la marge de manœuvre laissée par le droit fédéral.</i></p>
22	Stimuler le marché du travail et veiller au respect des règles qui le régissent	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les outils de la nouvelle loi sur le développement des activités économiques (soutien aux projets régionaux renforçant la vitalité économique des territoires vaudois, aide à l'innovation, aux transferts technologiques et à la diversification des activités) • Permettre de mieux concilier la vie familiale et professionnelle. • Prévenir et combattre les méfaits du travail au noir et le dumping salarial, en particulier dans la perspective de l'extension programmée de l'accord avec l'UE sur la libre circulation
23	Mettre en œuvre les mesures fiscales urgentes concernant les familles	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la déduction pour double activité (IFD) • Ancrer dans la loi la réglementation transitoire relative aux allègements fiscaux des familles monoparentales
24	Maintenir des conditions cadres attractives pour que le canton reste compétitif en comparaison intercantonale et internationale	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier les efforts de la promotion économique • Développer la vocation du canton dans le domaine de l'accueil des fédérations sportives

25	Mettre en œuvre les réformes de la fiscalité des entreprises et des familles (nouveau système d'imposition)	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction des décisions du parlement fédéral et du peuple et selon la marge de manœuvre laissée aux cantons, revoir les dispositions dans les domaines de la fiscalité des holdings, de la double imposition des dividendes, de la fortune; favoriser la transmission des sociétés de personnes (raisons individuelles, ...) • Veiller à la compétitivité de la fiscalité vaudoise et procéder aux adaptations nécessaires
----	--	---

Santé



N°	Intitulé de la mesure	Actions en lien avec la mesure
26	Poursuivre la réorganisation hospitalière	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le projet d'hôpital unique Riviera Chablais • Prévoir la mise en place d'une filière de neuro-réhabilitation (patients atteints d'un traumatisme cérébral)
27	Développer la prise en charge sanitaire complémentaire à l'hospitalisation en soins aigus	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les soins palliatifs • Appuyer la médecine de premier recours (médecins généralistes) et développer la liaison des médecins avec l'hôpital • Mettre en œuvre le plan de santé mentale

Démographie



N°	Intitulé de la mesure	Actions en lien avec la mesure
28	Accompagner les effets de l'évolution démographique	<p>Il s'agit d'une mesure de caractère général par laquelle le Conseil d'Etat se réserve dans le cadre des procédures budgétaires de la présente législature de prévoir le financement de tâches et actions liées aux effets de la démographie, par exemple dans les secteurs suivants: sécurité, santé, social, formation, impôts</p>

Planification financière 2009-2012

Contexte

La planification financière du programme de législature 2007-2012 s'établit dans le cadre d'une situation financière plus favorable que celle du début de la législature 2002-2007. Il convient, en effet, de rappeler que la fin de cette dernière se caractérise par des comptes 2005 et 2006 excédentaires respectivement de 46 et de 267 millions de francs. Ces deux années sont suivies par un budget 2007 et un projet de budget 2008 excédentaires, respectivement de 11 et de 10 millions.

La présente législature se distingue aussi par l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) au 1er janvier 2008. Outre ses conséquences tout à fait fondamentales sur le plan institutionnel et sur le plan opérationnel, la RPT a également pour effet d'entraîner une rupture dans les séries chiffrées. Dans bien des domaines, il sera ainsi pratiquement impossible d'établir des comparaisons entre les données antérieures ou postérieures à 2007.

Economie mondiale

La hausse du prix du pétrole et la crise des prêts immobiliers *subprime* aux Etats-Unis devraient affecter la conjoncture mondiale dès 2008, sans pour autant déboucher sur des tendances récessives touchant notre pays. A l'évidence, depuis près de vingt ans, les Etats-Unis sont la locomotive de l'ensemble de l'économie mondiale. Ils financent leurs dépenses de consommation non plus sur le produit du travail, mais sur les plus-values des actifs qu'ils détiennent. Cela se traduit par une succession de bulles spéculatives et des prises de risques inconsidérées qui génèrent à terme des déséquilibres structurels. Leur ampleur pourrait être telle qu'il sera alors très difficile d'en contenir les effets négatifs au vu de l'intégration toujours plus poussée des différentes grandes régions économiques dans ce que d'aucuns appellent « la globalisation » à savoir la mondialisation des échanges, des techniques et des comportements, calqués sur le monde occidental.

La précédente législature a pu bénéficier d'un contexte économique plutôt favorable, caractérisé par une forte reprise de l'économie mondiale. Durant ces dernières années, elle a connu des taux de croissance sans précédent sur le plan mondial, en particulier grâce à l'essor des pays du Sud-Est asiatique, mais aussi du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine. La législature qui débute bénéficie encore largement de cet essor réjouissant, mais il convient cependant de l'appréhender avec prudence compte tenu des incertitudes qui pointent à l'horizon.

Economie suisse

Actuellement, l'économie suisse jouit encore d'une très bonne santé. Pratiquement tous les indicateurs fondamentaux sont favorables. Ceci s'explique notamment par une augmentation des dépenses de consommation et d'investissement en biens d'équipement à laquelle il faut ajouter la contribution positive des exportations, plus particulièrement dans le domaine des services. D'une manière générale, notre pays a bien négocié le virage d'une société industrielle vers une société de services où elle a su conserver de fortes positions.

L'évolution des prix se caractérise par une inflation qui reste pour le moment en dessous de 1%. Il faut cependant relever le fait que les hausses des matières premières et du prix du pétrole pourraient progressivement faire sentir leurs effets. Sur le marché du travail, la hausse de l'emploi s'est poursuivie jusqu'au milieu de l'année 2007 et le taux de chômage, au plan national, est descendu à 2.7% en août 2007.

Economie vaudoise

L'économie vaudoise a connu une année 2006 de haute conjoncture. Le taux de chômage est à la baisse, passant de 5.6% en décembre 2004 à 3.8% en octobre 2007. De plus, elle montre aussi des signes robustes de stabilité et de croissance, notamment grâce à ses exportations. En 2006, ces dernières augmentent 785 millions de francs et franchissent pour la première fois la barre des 10 milliards. Les principaux domaines du commerce extérieur du canton de Vaud vers l'étranger sont ceux de la chimie, des instruments de précision, de l'horlogerie et des machines.

Misant sur un futur propice à la croissance économique, d'importants projets de développement d'entreprises locales ont été mis en place, avec le soutien de la promotion économique. En termes d'implantations d'entreprises, même si le chiffre 2006 (37) est inférieur aux années précédentes (70 en 2005, 90 en 2004), la majorité des entreprises implantées sont actives dans les secteurs prioritaires définis par le Conseil d'Etat (sciences de la vie, microtechnologie, agroalimentaire).

On peut signaler notamment, parmi les projets qui stimuleront la croissance économique, celui de la halte RER de Malley-Prilly, qui insufflera dans les années à venir un fort dynamisme dans l'Ouest lausannois. De la même manière, le projet de « Campus 2010 » de l'EPFL (logements, centre de congrès et bibliothèque) entraînera sans doute dans son sillage de nombreuses autres réalisations.

En ce qui concerne la situation du marché de l'immobilier, après une reprise entre 1996 et 2000 et une stagnation jusqu'en 2003, les transactions immobilières augmentent à nouveau fortement, en valeur, de 34 % entre 2003 et 2004 et de 17 % entre 2005 et 2006. Fort heureusement, même si les biens immobiliers ont connu des hausses notables, elles sont restées modérées par rapport à la situation qui a prévalu ces dernières années sur le marché nord américain et dans certains pays européens. Actuellement, les prix semblent se stabiliser sans qu'il soit nécessaire de redouter une correction brutale, telle qu'on l'a connue au début des années nonante.

Les tendances lourdes de la planification financière 2009-2012

Un certain nombre d'éléments d'ordre structurel auront des impacts financiers importants, sinon déterminants, lors de ces prochaines années, en particulier:

- la démographie,
- les recettes fiscales,
- la dette.

La démographie¹

L'évolution de la structure par âge de la population dans les années à venir montre une poursuite de la tendance au vieillissement. Alors que les personnes de plus de 65 ans constituent actuellement 15 % de la population, elles représenteront environ 20 % de la population vaudoise en 2025. L'évolution du nombre de personnes âgées sera particulièrement influencée par l'arrivée à l'âge de la retraite de la nombreuse génération de ceux qui sont nés entre 1941 et 1947.

Fort heureusement, le canton de Vaud se différencie des autres cantons par son dynamisme démographique puisque sa population devrait augmenter de plus de 1 % jusqu'en 2030. Comme le Conseil d'Etat l'exprime dans la première partie de ce document, l'évolution démographique vaudoise aura

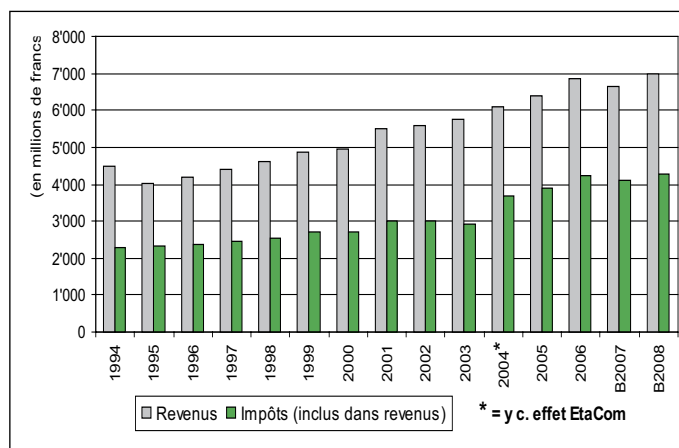
¹ Etat de Vaud, Service cantonal de recherche et d'information statistique, Perspectives démographiques – Population, ménages, logements: 2006 – 2030, juin 2007.

clairement une influence sur les dépenses futures, notamment pour les domaines de la formation, de la santé, du social et des transports, mais cela représente également une opportunité de maintenir une population dynamique.

Les recettes fiscales

L'année 2001 fut une année économiquement favorable grâce à la reprise conjoncturelle en 1999 et en 2000. Les années 2002 et 2003 ont été marquées par les effets liés au passage du système de taxation *praenumerando* au système *postnumerando* qui s'est traduit par un tassement des rentrées fiscales. En 2004, la hausse du produit des impôts a été influencée par la bascule *EtaCom* qui, il faut le rappeler, consiste en un transfert de revenus mais aussi de charges correspondantes des communes vers l'Etat.

Les années 2005 et 2006 ont été marquées par une hausse soutenue des impôts qui reflète les effets positifs liés à une bonne conjoncture, à l'effet de décalage du nouveau système de perception *postnumerando*, mais aussi à une meilleure efficacité dans le mode de perception rendue possible grâce à des efforts de rationalisation conséquents.

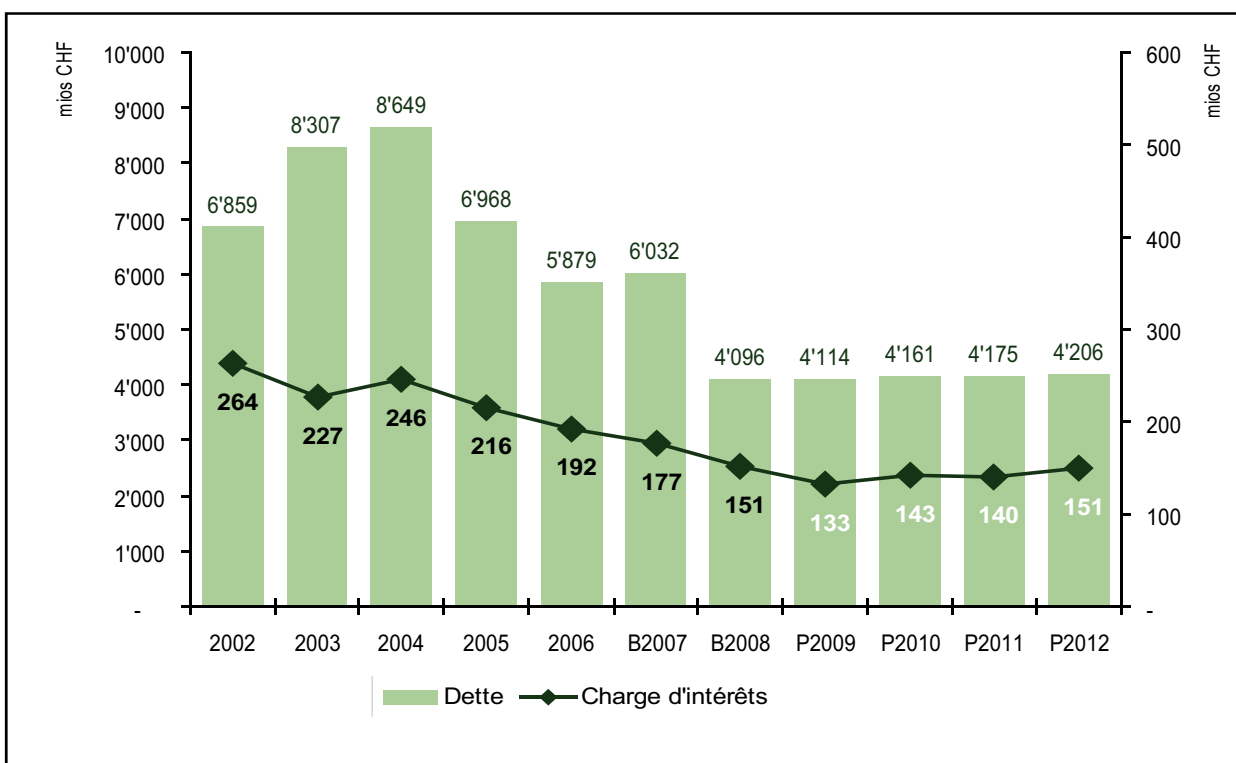


L'effet de rattrapage du système *postnumerando* annuel devrait se stabiliser d'ici 2008 et 2009. Par la suite, la croissance des impôts devrait se situer proche de celle du PIB, sans compter l'évolution de la démographie qui contribuera certainement à une augmentation du volume des impôts.

Même si les taux de croissance observés durant ces dernières années peuvent être considérés comme réjouissants, il faut là aussi être vigilant car un retournement de la tendance pourrait se produire avec une grande rapidité, si une crise financière de grande ampleur venait à éclater à l'horizon 2009 – 2010.

La dette

Depuis 2004, le canton voit sa dette diminuer sensiblement, passant de 8.6 milliards de francs à un montant projeté de 4.1 milliards pour 2008. Cette forte baisse a été rendue possible, notamment, grâce à la redistribution des réserves de la BNS, au remboursement de la totalité des bons de participation de la BCV et à l'autofinancement des exercices 2005 et 2006. Par conséquent, la charge d'intérêts passifs, influencée par le niveau de la dette, enregistre également une forte baisse (-39 %) entre 2004 et 2008. Selon la planification financière 2009-2012, la dette devrait même rester sous la barre des 4,3 milliards et les intérêts à moins de 155 millions jusqu'en 2012.



Les éléments principaux influençant le niveau de la dette se résument de la manière suivante:

2002-2003: augmentation de 1.25 milliards liée à l'emprunt contracté pour permettre à l'Etat de souscrire à l'augmentation du capital de la BCV.

2003-2004: accroissement d'environ 342 millions en raison du financement des investissements et du besoin temporaire de liquidités en fin d'année 2004.

2004-2005: diminution grâce à la part cantonale au produit de la vente de l'or de la BNS (1.047 milliard), au remboursement de la première tranche des bons de participation BCV (201 millions) et au résultat positif des comptes 2005.

2005-2006: diminution nette de 1.1 milliard due au remboursement de la 2^e tranche des bons de participation BCV (400 millions) et de la marge d'autofinancement des comptes 2006.

2006-2008: diminution liée au remboursement de la 3^e et dernière tranche des bons de participation BCV (734 millions) et aux résultats projetés positifs.

2009/2012: légère augmentation de la dette en fonction des investissements 2009-2012 d'environ 300 millions pour l'Etat. Taux d'intérêt retenu pour le renouvellement des emprunts à long terme et à court terme en 2011 et 2012: respectivement 4.5 % et 3.5 %. Degré d'autofinancement au plus bas à 89 % en 2009 et 95 % en 2012.

Construction de la planification financière 2009-2012

Outil de pilotage

La planification financière est un outil prévisionnel de gestion qui fournit des indications sur l'évolution des charges et des revenus pour une période considérée. Il s'agit d'une aide à la décision pour le Conseil d'Etat et d'assistance au pilotage des finances publiques sur la moyenne durée.

La planification financière fixe des orientations stratégiques. Elle donne un cadre à la gestion financière à court terme. Elle constitue une image qui se fonde sur des éléments connus à un moment donné. Elle doit donc être revue et affinée chaque année sur la base d'une actualisation de la situation économique et d'une analyse de l'évolution des paramètres. Il faut enfin l'adapter aux modifications légales apportées sur le plan fédéral et cantonal.

Par ailleurs, la planification financière intègre des options politiques et des actions volontaristes qui reflètent les priorités du Conseil d'Etat. Face aux besoins de la population et en fonction des moyens disponibles, elle exprime dans cette mesure la prééminence du pouvoir politique.

Méthodologie

Le programme de législature 2007-2012 présente une planification financière allant jusqu'en 2012. La planification financière établie en 2007 se base sur le budget 2008 afin d'établir des prévisions pour les années 2009 à 2012. Globalement, les indexations accordées par le Conseil d'Etat sont appliquées d'une année à l'autre de 2009 jusqu'en 2012.

En ce qui concerne la planification financière 2009-2012, le Conseil d'Etat l'a établie en suivant le schéma suivant,

a) pour les revenus:

- à partir du budget 2008,
- la plupart des revenus inscrits à l'Administration cantonale des impôts (ACI) sont indexés à 2.2 %,
- la majorité des autres revenus est indexée à hauteur de 2 %,
- les « subventions à redistribuer » (gr. 47), les « prélèvements sur les fonds » (gr. 48) et les « imputations internes » (gr. 49) restent au même niveau que le budget 2008,
- les revenus liés à la facture sociale suivent l'évolution des charges du périmètre de la facture sociale,
- pour les cas particuliers, par estimation ou prise en compte d'estimations faites par la Confédération.

Acronymes

DSE:	Département de la sécurité et de l'environnement
DFJC:	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DINT:	Département de l'intérieur
OJV:	ordre judiciaire vaudois
SGGC:	Secrétariat général du Grand Conseil
DSAS:	Département de la santé et de l'action sociale
DEC:	Département de l'économie
DINF:	Département des infrastructures
DFIRE:	Département des finances et des relations extérieures

	Budget	Planification financière 2009-2012			
	2008	2009	2010	2011	2012
<i>En mio\$</i>					
DSE	363	373	379	385	392
DFJC	429	434	440	446	452
DINT	158	161	164	167	170
OJV	90	91	93	95	97
SGGC	-	-	-	-	-
DSAS	821	849	862	876	890
DEC	365	367	368	370	372
DINF	129	137	139	141	143
DFIRE	4'648	4'729	4'819	4'920	5'022
Total	7'003	7'141	7'264	7'399	7'538

La tendance de l'évolution des revenus entre 2009 et 2012 prend en compte les hypothèses telles que décrites plus haut. L'évolution annuelle moyenne des revenus est de 1.8 %, comme indiqué dans le tableau présenté à la page 24.

b) pour les charges:

- à partir du budget 2008,
- en indexant la majorité des charges du personnel (gr. 30) à 1.9%,
- en indexant la masse salariale du Département de la formation et de la jeunesse à 2%,
- en indexant les charges inhérentes à la santé à 3%,
- en indexant une partie des charges « remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques » (gr. 35) et celles liées aux « aides et subventions à des institutions privées » (gr. 36) à 1.29% et à 1.36% pour le DFJC,
- en maintenant les autres charges au même niveau que celles inscrites au budget 2008 (gr. 37, 38, 39),
- par estimation pour certaines d'entre elles (m2, subventions LaMal...).

En mios	Budget	Planification financière 2009-2012			
	2008	2009	2010	2011	2012
DSE	307	311	315	319	323
DFJC	2'232	2'263	2'296	2'333	2'369
DINT	339	341	342	344	346
OJV	152	154	156	158	160
SGGC	7	7	7	8	8
DSAS	2'147	2'198	2'242	2'287	2'333
DEC	446	447	448	449	450
DINF	408	428	428	429	431
DFIRE	955	718	745	749	749
Total	6'992	6'868	6'982	7'076	7'169

Les indexations accordées pour les charges entre 2009 et 2012 prennent en compte les hypothèses telles que décrites plus haut. L'évolution annuelle des charges 2009-2012 (1.4%) reste inférieure à celle constatée entre 2003 et 2006 (2.4%), comme indiqué dans le tableau du résultat ci-contre.

Le DSAS enregistre une forte progression des dépenses liées aux subsides à l'assurance maladie et aux prestations complémentaires AVS/AI. Par ailleurs, l'indexation de 3%, prévue par le Conseil d'Etat pour le domaine sanitaire est inférieure à la progression annuelle nationale des coûts (4.4% entre 2000 et 2005)¹.

Globalement, la croissance annuelle des revenus de 1.8% est supérieure à celle des charges (1.4%) ce qui laisse supposer que la croissance des dépenses annuelles sera couverte par celle des revenus.

¹ Communiqué de l'OFS, « Coût et financement de la santé », février 2007

Résultat**Résultat primaire**

Le résultat primaire découle de la différence entre l'estimation des revenus et des charges. Le canton peut compter sur un excédent de revenus, entre 2009 et 2012, se situant entre 273 mios et 369 millions de francs.

En mios	Budget	Planification financière 209-2012				
	2008	2009	2010	2011	2012	Taux de croissance annuel moyen 2009-2012
total revenus	7'003	7'141	7'264	7'399	7'538	1.8%
total charges	6'992	6'868	6'982	7'076	7'169	1.4%
Résultat primaire*	+ 10	+ 273	+ 282	+ 323	+ 369	

*Différences possibles dues aux arrondis

Résultat final planifié

Les dépenses liées aux mesures du programme de législature sont déduites du résultat primaire afin de déterminer le résultat final planifié jusqu'en 2012. Ce dernier est détaillé ci-après. Le tableau ci-dessous fait apparaître l'éventuelle allocation de moyens dégagés par les simplifications administratives et par le déploiement de la cyberadministration. Selon les hypothèses émises, les finances cantonales devraient rester équilibrées jusqu'en 2012, tout en finançant les mesures du Programme de législature 2007-2012 du Conseil d'Etat.

En mios	Budget	Planification financière 2009-2012			
	2008	2009	2010	2011	2012
Résultat primaire	+ 10	+ 273	+ 282	+ 323	+ 369
Programme de législature					
Politique familiale et cohésion sociale		-34	-60	-65	-75
Formation et culture		-11	-11	-23	-25
Infrastructures, mobilité, environnement et développement durable		-8	-9	-20	-20
Institutions, justice, sécurité et administration		-19	-46	-49	-57
Economie, emploi et fiscalité		-113	-135	-136	-136
Santé		-6	-12	-15	-25
Démographie		-12	-20	-30	-45
Amortissements et intérêts		-7	-14	-21	-30
Total des mesures du programme de législature		-210	-307	-359	-413
Résultat	+10	+63	-25	-36	-44
Financement subsidiaire éventuel des mesures du programme de législature (simplification administrative et cyberadministration)		+ 10	+ 35	+ 70	+ 70
Résultat final planifié	+ 10	+ 73	+ 10	+ 34	+ 26

Si les ressources du ménage courant de l'Etat ne suffisent pas à assurer le financement des mesures, le Conseil d'Etat se réserve la possibilité d'allouer des moyens dégagés par les simplifications apportées aux tâches administratives et par le déploiement de la cyberadministration.

Les montants présentés ci-dessus reflètent un état de situation au mois d'octobre 2007. Compte tenu de l'évolution de la conjoncture ou d'autres facteurs, il se pourrait que les éléments financiers soient sujets à des variations dans le courant de la législature.

Risques et incertitudes

La planification financière 2009-2012 ne prend pas en compte les effets financiers de certains objets dont on ne connaît ni les chances de réalisation ni l'amplitude. Ces objets entrent dans la catégorie des risques. Leur analyse est malaisée car la situation n'est pas figée sur les plans économique et financier. D'autre part, il est difficile de mesurer l'impact financier des projets risqués. Néanmoins, le Conseil d'Etat a estimé les conséquences financières possibles liées à certains risques. Ces derniers sont détaillés dans le tableau ci-dessous:

Objets	Effets financiers estimés (état au 31.10.07) en millions de francs
Révision LaMal: financement hospitalier Projet fédéral en cours. Selon les variantes proposées ("bis", libre choix de l'hôpital, ...)	55 à 100
RPT Augmentation de la contribution à la péréquation des ressources, en fonction de l'indice des ressources du Canton de Vaud	Non disponible
CPEV Objectif de la Confédération: taux de couverture à 100 % dans 20 ans. Charge d'intérêt liée à l'emprunt de 2,4 milliards pour couvrir le découvert (taux de 3.6 %)	86 (paritaire)
Recettes fiscales Selon l'évolution économique (1% sur env. 4 milliards de francs)	(+/-) 40
Modification de la LHID Remise en cause de l'impôt sur le capital (montant au budget 2008)	120
11e révision de l'AVS Selon la Confédération économies possibles, mais avec effet indirect sur les dépenses sociales pour les cantons	Non disponible
Encouragement à la formation, l'innovation et à la recherche (2009-2011) Réduction des contributions fédérales pour les bourses de 25 millions (VD = 4 millions) et pour les HES de 200 millions (VD = 20 millions)	24
Charges d'intérêts Selon l'évolution des taux d'intérêt, orientés à la hausse avec l'augmentation possible des taux directeurs par les banques centrales 1% sur le court terme = env. 5 millions 1% sur les renouvellements des emprunts = env. 6 millions	5 à 11
Inflation Augmentation de la charge salariale de l'administration cantonale et des institutions subventionnées	25 à 30

Investissements

Le programme de législature ne se limite pas à la mise en place de mesures qui ont un impact direct sur le compte de fonctionnement de l'Etat. Il contient également un certain nombre de projets d'investissements dont le montant s'élève aux environs de 100 millions de francs par année. A cette somme, il y a lieu d'ajouter les investissements ordinaires pour environ 200 millions.

Compte tenu de ce qui précède, et en ce qui concerne les années 2009 à 2012, il est possible d'estimer les dépenses d'investissement annuelles nettes (part du canton) à environ 300 millions de francs. Pour mémoire, le budget d'investissement 2008 a été fixé à 215 millions.

Cette augmentation significative du budget d'investissement trouve sa justification dans les éléments d'appréciation suivants:

- prise en considération de l'amélioration de la situation financière de l'Etat et de la diminution de la dette pour dynamiser les investissements à la suite de plusieurs années d'assainissement des finances cantonales,
- compensation de la sous-utilisation récurrente du budget d'investissement (l'utilisation moyenne du budget d'investissement représente environ 85%).

Le plan d'investissement 2010-2013 sera présenté de manière détaillée dans le cadre de l'établissement du budget d'investissement 2009.

Le souhait du maintien de l'évolution positive de l'économie vaudoise se traduit par un soutien du Conseil d'Etat envers l'appareil de production et de l'emploi afin de pallier les effets négatifs d'un revers de la conjoncture.

Conclusion

La planification financière 2009-2012 présente des résultats équilibrés pendant toute la période 2009-2012, tout en prenant en compte les projets que le Conseil d'Etat entend réaliser lors de la présente législature. Néanmoins, les incertitudes relevées ci-dessus incitent à la prudence. A lui seul, le risque d'une conjoncture moins optimiste que celle qui est projetée par la plupart des institutions financières à l'aube de la publication de la planification financière 2009-2012 pourrait remettre en question le niveau des recettes fiscales.

Ce scénario pourrait aussi se traduire par un accroissement plus soutenu des charges, notamment celles liées au secteur social. Le cas échéant, le Conseil d'Etat se verrait dans l'obligation de reconsidérer l'évolution de certaines charges ou la réalisation de certains projets. A cela, il faut ajouter la perspective toujours présente de voir la Confédération transférer de nouvelles charges vers les cantons au travers d'une nouvelle répartition des tâches.

Chiffrage des mesures du programme de législature

Dotation spécifique prévue par la planification financière (état: novembre 2007)

En millions de francs		2009	2010	2011	2012
Politique familiale et cohésion sociale					
1	Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'accueil de jour – favoriser la conciliation entre la vie familiale et l'activité professionnelle	1	4	4	4
2	Moderniser et agrandir le réseau des EMS - développer des solutions alternatives à l'hébergement en EMS	5	14	18	28
3	Achever la concrétisation du principe « un enfant, une allocation » inscrit dans la constitution vaudoise	5	5	5	5
4	Revoir le système des prestations sociales en amont du revenu d'insertion (RI) et leur articulation avec ce dernier	5	5	5	5
5	Insérer les jeunes par la formation professionnelle	11	24	24	24
6	Prévenir et lutter contre la violence, en particulier celle qui touche les jeunes	1	1	1	1
7	A la suite de la RPT et de la collaboration intercantonale qui lui est liée, élaborer une politique de prise en charge et d'intégration des personnes handicapées	6	7	8	8
	Total	34	60	65	75
Formation et culture					
8	Assurer le développement stratégique des Hautes écoles conjointement avec l'Hôpital universitaire	2	2	12	12
9	Harmoniser le système scolaire vaudois avec ceux des autres cantons dans le nouvel Espace suisse de la formation	8	8	8	8
10	Réaliser le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts	1	1	3	5
	Total	11	11	23	25
Infrastructures, mobilité et environnement et développement durable					
11	Développer les énergies renouvelables	-	-	-	-
12	Mettre en œuvre le Plan directeur cantonal, en particulier développer les infrastructures de transport et les projets d'agglomération	5	5	16	16
13	Prévenir et gérer les risques et les dangers naturels	3	4	4	4
	Total	8	9	20	20
Institutions, justice, sécurité, administration					
14	Adapter la mise en œuvre de la politique d'immigration aux nouvelles lois sur l'asile et sur les étrangers et poursuivre l'intégration de la population résidente étrangère	11	10	9	9
15	Réformer la justice et la chaîne pénale d'une part, la police d'autre part	3	27	30	37
16	Revivifier les communes	-	-	-	-
17	Achever la mise en œuvre de la nouvelle Constitution (ainsi qu'appuyer financièrement la fusion des communes)	3	7	8	9
18	Revaloriser le site historique des autorités politiques du canton	-	-	-	-
19	Simplifier les tâches administratives et développer la cyberadministration	2	2	2	2
20	Valoriser la fonction publique (moyens prévus dès le budget 2008: 20 mios)	-	-	-	-
	Total	19	46	49	57
Economie, emploi, fiscalité					
21	Concevoir et mettre en œuvre un projet dynamique pour l'avenir de l'agriculture vaudoise	1	3	3	3
22	Stimuler le marché du travail et veiller au respect des règles qui le régissent	-	-	-	-
23	Mettre en œuvre les mesures fiscales urgentes concernant les familles	11	11	11	11
24	Maintenir des conditions cadres attractives pour que le canton reste compétitif en comparaison intercantonale et internationale	1	1	2	2
25	Mettre en œuvre les réformes de la fiscalité des entreprises et des familles (nouveau système d'imposition)	100	120	120	120
	Total	113	135	136	136
Santé					
26	Poursuivre la réorganisation hospitalière	3	7	9	18
27	Développer la prise en charge sanitaire complémentaire à l'hospitalisation en soins aigus	3	5	6	7
	Total	6	12	15	25
Démographie					
28	Accompagner les effets de l'évolution démographique	12	20	30	45
	Total	12	20	30	45
Investissement					
	Amortissements et intérêts	7	14	21	30
	Total	7	14	21	30
	Total des mesures du programme de législature	210	307	359	413
Financement subsidiaire éventuel des mesures du programme de législature					
	Allocation de moyens dégagés par les simplifications administratives et par le déploiement de la cyberadministration	-10	-35	-70	-70
	Total	-10	-35	-70	-70
	Total global	200	272	289	343

Chiffrage des investissements liés au programme de législature

Dotation spécifique prévue par la planification financière (état: novembre 2007)

En millions de francs		2009	2010	2011	2012
Politique familiale et cohésion sociale					
1	Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'accueil de jour – favoriser la conciliation entre la vie familiale et l'activité professionnelle				
2	Moderniser et agrandir le réseau des EMS - développer des solutions alternatives à l'hébergement en EMS				
3	Achever la concrétisation du principe « un enfant, une allocation » inscrit dans la constitution vaudoise				
4	Revoir le système des prestations sociales en amont du revenu d'insertion (RI) et leur articulation avec ce dernier	3	2	-	-
5	Insérer les jeunes par la formation professionnelle				
6	Prévenir et lutter contre la violence, en particulier celle qui touche les jeunes	1	-	-	-
7	A la suite de la RPT et de la collaboration intercantonale qui lui est liée, élaborer une politique de prise en charge et d'intégration des personnes handicapées	-	-	2	2
Total		4	2	2	2
Formation et culture					
8	Assurer le développement stratégique des Hautes écoles conjointement avec l'Hôpital universitaire	24	24	24	24
9	Harmoniser le système scolaire vaudois avec ceux des autres cantons dans le nouvel Espace suisse de la formation				
10	Réaliser le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts	6	6	7	6
Total		30	30	31	30
Infrastructures, mobilité et environnement et développement durable					
11	Développer les énergies renouvelables				
12	Mettre en œuvre le Plan directeur cantonal, en particulier développer les infrastructures de transport et les projets d'agglomération	23	24	17	17
13	Prévenir et gérer les risques et les dangers naturels	3	3	3	1
Total		26	27	20	18
Institutions, justice, sécurité, administration					
14	Adapter la mise en œuvre de la politique d'immigration aux nouvelles lois sur l'asile et sur les étrangers et poursuivre l'intégration de la population résidente étrangère				
15	Réformer la justice et la chaîne pénale d'une part, la police d'autre part	17	8	10	20
16	Revivifier les communes				
17	Achever la mise en œuvre de la nouvelle Constitution (ainsi qu'appuyer financièrement la fusion des communes)				
18	Revaloriser le site historique des autorités politiques du canton	2	4	4	4
19	Simplifier les tâches administratives et développer la cyberadministration				
20	Valoriser la fonction publique				
Total		19	12	14	24
Economie, emploi, fiscalité					
21	Concevoir et mettre en œuvre un projet dynamique pour l'avenir de l'agriculture vaudoise				
22	Stimuler le marché du travail et veiller au respect des règles qui le régissent				
23	Mettre en œuvre les mesures fiscales urgentes concernant les familles				
24	Maintenir des conditions cadres attractives pour que le canton reste compétitif en comparaison intercantonale et internationale				
25	Mettre en œuvre les réformes de la fiscalité des entreprises et des familles (nouveau système d'imposition)				
Total		-	-	-	-
Santé					
26	Poursuivre la réorganisation hospitalière	18	9	36	64
27	Développer la prise en charge sanitaire complémentaire à l'hospitalisation en soins aigus	8	3	2	2
Total		26	12	38	66
Démographie					
28	Accompagner les effets de l'évolution démographique				
Total		-	-	-	-
Total des investissements liés aux mesures du programme de législature		105	83	105	140
Financement subsidiaire des mesures du programme de législature					
Allocation de moyens dégagés par les simplifications administratives et par le déploiement de la cyberadministration					
Total		-	-	-	-
Total global des investissements		105	83	105	140
Charges de fonctionnement liées aux investissements					
Charge amortissements		4	8	12	17
Charge intérêts		3	6	9	13
Total		7	14	21	30

Programme de législature 2007-2012

Canton de Vaud - canton de demain

Le gouvernement vaudois s'engage pour

- L'avenir des jeunes du canton, la solidarité entre les générations, la cohésion sociale,
- un canton attractif et concurrentiel, le renouveau des infrastructures, l'emploi,
- La justice, la sécurité, un fonctionnement dynamique des autorités.